

Délibération N° :
2023/010

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 27 février 2023 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Romain d'Urfé, le 23 février 2023 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PONCET Pascal, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul.

Absents excusés : BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, CROZET Guy.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE / ETUDE MARKETING
« DESTINATION GRAND AIR » :**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

L'espace « Destination grand air » est le nom donné au projet qui a pour objectif de réaliser le plus grand espace VTT de France avec plus de 150 circuits et 3 730 km de sentiers balisés de tous niveaux répartis sur un espace inscrit entre les villes de Lapalisse, Vichy, Thiers, Ambert et Roanne.

L'espace « Destination Grand Air » est encore méconnu du grand public, et nécessite une promotion active afin de le faire connaître.

Cet espace VTT_FFC s'est construit à partir du dynamisme du tissu associatif local et de la volonté des élus locaux à contribuer au financement de ces associations, du balisage et de l'entretien des sentiers.

Le maillage est quasiment réalisé, il reste à coordonner les différents acteurs locaux dans cette nouvelle étape consistant à :

-Promouvoir un espace VTT_FFC qui dépasse leurs simples périmètres territoriaux et leurs chartes visuelles respectives.

-Le faire émerger sur le marché national, voire international,

~~Organiser une offre adaptée et attractive.~~

~~RF~~
SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Pour ce faire, les EPCI ont décidé de s'associer pour la réalisation d'une étude commune.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/03/2023
042-244200820-20230223-DE_2023_010-DE

Dans un premier temps, il est proposé de mettre en place un partenariat technique et financier pour la réalisation d'une étude marketing qui marque l'amorce d'un travail commun à long terme.

Pour ce faire, Il est proposé de créer un groupement de commande pour déterminer les objectifs et les engagements financiers de chacun des membres du groupement.

Entendu que la participation de la Communauté de communes du Pays d'Urfé est plafonnée à 1000€ pour cette étude ;

Vu le projet de convention ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

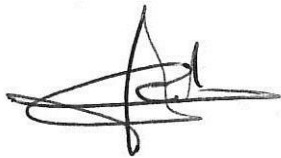
Article 1 : DECIDE d'autoriser le Président à signer cette convention aux conditions mentionnées ci-dessus,

Article 2 : DECIDE de désigner comme membres de la Commission MAPA ad hoc :

- M. LABOURE en qualité de membre titulaire ;
- M. PEURIERE en qualité de membre suppléant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 23 février 2023
Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 2 mars 2023

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 042-244200820-20230223-DE_2023_010-DE